

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2020

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – N. DUBOIS – D. QUEZET – S. GUYOT et P. BLASQUEZ.

Mesdames L. BISCHOFF - D. DEVAUX - R. POUPELIN – V. BONNEMOY et O. TIERSONNIER

ABSENT EXCUSE : S. DEBOUDARD.

Secrétaire de séance : R. POUPELIN

Le compte rendu de la séance du 6 Décembre est approuvé à l'unanimité

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « BAR RESTAURANT »

Le compte administratif 2019 est présenté à l'assemblée par le doyen d'âge, il s'identifie rigoureusement au compte de gestion de la Trésorerie de Varennes sur Allier, ce qui donne :

- un excédent de fonctionnement de	17 848,74 €
- un déficit d'investissement de	- 17 217,52 €
Résultat de clôture :	631,22 €

AFFECTATION DU RESULTAT « BAR RESTAURANT »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2019 au budget 2020

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « ASSAINISSEMENT »

Le compte administratif 2019 est présenté à l'assemblée par le doyen d'âge, il s'identifie rigoureusement au compte de gestion de la Trésorerie de Varennes sur Allier, ce qui donne :

- un excédent de fonctionnement de	11 627,23 €
- un déficit d'investissement de	- 5 809,18 €
Résultat de clôture :	5 818,05 €

AFFECTATION DU RESULTAT « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2019 au budget 2020

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « COMMUNE »

Le compte administratif 2019 est présenté à l'assemblée par le doyen d'âge, il s'identifie rigoureusement au compte de gestion de la Trésorerie de Varennes sur Allier, ce qui donne :

- un excédent de fonctionnement de	17 822,85 €
- un excédent d'investissement de	124 637,26 €
Résultat de clôture :	142 460,11 €

AFFECTATION DU RESULTAT « COMMUNE »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2019 au budget 2020

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « CCAS »

Le compte administratif 2019 est présenté à l'assemblée par le doyen d'âge, il s'identifie rigoureusement au compte de gestion de la Trésorerie de Varennes sur Allier, ce qui donne :

- un excédent de fonctionnement de	770,30 €
------------------------------------	----------

AFFECTATION DU RESULTAT « CCAS »

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2019 au budget principal 2020

RYTHMES SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve la reconduction de l'aménagement du temps scolaire avec la semaine de 4 jours.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE – VESTIAIRE AU STADE MUNICIPAL

L'Assemblée a décidé de solliciter l'aide de l'ATDA pour l'élaboration du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de vestiaires au stade municipal.

L'offre a été passée, et trois architectes ont répondu à la consultation.

Le 11 Décembre, la commission d'appel d'offres s'est réunie à Trézelles, pour examiner les dossiers suivant les critères définis.

- 1) Les compétences au vu des justificatifs fournis par le candidat : (40 %).
- 2) Valeur technique appréciée au vu de la note méthodologique : (40 %).
- 3) Coût de la prestation : (20 %).

Après avoir entendu les explications, le conseil municipal à 9 voix pour La Fabrique d'Architectures et une pour Architecture Olivier Rouyer, décide de confier la maîtrise d'œuvre des travaux au bureau d'études **La Fabrique d'Architectures** qui a obtenu la meilleure cotation et donne pouvoir au maire pour signer tous documents, et avenants relatifs au marché de travaux.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE ET COLUMBARIUM.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de revoir pour l'année 2020 les tarifs, et fixe les montants suivants :

Concession cimetière :

Concession trentenaire :.....250,00 €

Concession cinquantenaire350,00 €

Concession columbarium :

Concession 15 ans :.....350,00 €

Concession 30 ans :550,00 €

- 50 € pour toutes les opérations nécessaires à l'utilisation du Columbarium

TARIFS POUR LE GARAGE CARAVANE DANS LE BATIMENT COMMUNAL.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de revoir le tarif pour le garage des caravanes dans le bâtiment communal, pour l'hiver 2020/2021 et le fixe à 250,00 €.

DISPOSITIF DE SOLIDARITE DEPARTEMENTALE.

Le maire informe que dans le cadre du dispositif de solidarité départementale une demande de subvention à hauteur de 50 % pour un montant subventionnable de 10 000 € HT peut être déposée auprès du Conseil Département pour l'acquisition de matériel.

En effet, il est nécessaire de prévoir le remplacement du tracteur tondeuse qui est ancien, usé et avec des réparations de plus en plus fréquentes.

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer la demande de subvention sur la base de la proposition faite par **Bardin Motoculture** de Saint Pourçain sur Sioule pour un montant **HT de 13 083,00 € soit 15 699,60 €**.

VENTE PARCELLE DE TERRAIN.

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le jeune couple propriétaire de la maison située allée du stade et qui souhaite acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée B 613 jouxtant leur propriété.

Après discussion, les membres à l'unanimité donnent un avis favorable à cette demande, et donne pouvoir au Maire afin de faire avancer ce dossier avec les personnes intéressées.

Les conditions de vente seront soumises à délibération du Conseil Municipal.

COMMISSION SECURITE / ACCESSIBILITE

Le Maire informe l'assemblée du compte rendu de la commission de sécurité pour la salle polyvalente, classée en catégorie 4. Il convient de faire contrôler les installations électriques, chauffage et gaz par des professionnels, ainsi que les appareils de cuisson et le nettoyage de la hotte. Les membres du conseil municipal autorisent le maire à faire réaliser les contrôles nécessaires en y associant la cantine de l'école maternelle.

MOTION ADM03 / AMR03 – REORGANISATION DES SERVICES LOCAUX DE LA DGFIP DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER

Le Conseil Municipal soutient la motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural adopté le 30 septembre 2019 par l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de l'Allier et l'Association des Maires Ruraux de l'Allier et exprime son inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur : comptable.

DEMANDE DE PARTICIPATION POUR L'ORGANISATION DE LA KAPEVELO

Le conseil municipal à l'unanimité décide de répondre favorablement à cette demande en versant une subvention de 50 €.